République Française
Département du Bas-Rhin

COMMUNE D'ORSCHWILLER – 67600

Conseil Municipal du 26 mars 2025
Liste des délibérations

Séance ordinaire du **26 mars 2025** – 20 h

Date de convocation : 19 mars 2025
Membres en fonction : 14
Membres présents : 11
Sous la présidence de M. Claude RISCH – Maire

Membres présents : Mme Yolande BIEBER - MM. – Olivier MORIS - Dominique EGELE - Michel FREYDT - Mmes Christelle TOUROT-SCHNELL - Mathilde MEYER-TRIBUT – MM. Patrice DILLENSEGER - Vincent ZIMMERMANN - MM. Michaël STAHL - Mathieu RIEHL

Absents excusés : M. Jean-Paul EBLIN - Mme Marie-Lucie STUDLER-WALISZEK - Mme Carole SCHIRLEN

N° Délibération	Objet	Vote
2 CM 26 03 2025	Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 6 mars 2025	Adopté à l'unanimité
3A CM 26 03 2025	Affectation du résultat de la section de fonctionnement 2024	Adopté à l'unanimité
3B CM 26 03 2025	Budget Primitif 2025	Adopté à l'unanimité
3C CM 26 03 2025	Taux des Taxes Directes Locales 2025	Adopté à l'unanimité
3D CM 26 03 2025	Subvention aux associations 2025	Adopté à l'unanimité
3E CM 26 03 2025	Cotisation à la Caisse d'Assurance Accidents Agricoles 2025	Adopté à l'unanimité
4 CM 26 03 2025	Personnel : cotisations 2025 au CNAS et à la Garantie Obsèques	Adopté à l'unanimité
5A CM 26 03 2025	Travaux – Ecole - isolation thermique	Adopté à l'unanimité
5B CM 26 03 2025	Travaux - préau	Adopté à l'unanimité
6 CM 26 03 2025	Divers et communications	Acté

Accusé de réception en préfecture
067-216703629-20250327-LISTEDCM2603202-DE
Date de télétransmission : 04/04/2025
Date de réception préfecture : 04/04/2025

République Française
Département du Bas-Rhin

COMMUNE D'ORSCHWILLER – 67600

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Vu les articles L. 2541-6 et 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination d'un ou plusieurs membres pour remplir la fonction de secrétaire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉSIGNE** Mme Christelle TOUROT-SCHNELL comme secrétaire de séance.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 6 mars 2025

Les membres du Conseil Municipal **ADOPTENT**, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 6 mars 2025, sans observations, et signent le registre.

3. Finances :

3A – Affectation du résultat de la section de fonctionnement 2024

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le Compte Financier Unique le 6 mars 2025,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice budgétaire 2024,
Constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	80 706.89 €
- un excédent reporté de :	141 963.46 €
soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	**222 670.35 €**
- un excédent d'investissement de :	**272 845.20 €**

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

➢ **Résultat d'exploitation 2024 : EXCEDENT**	**222 670.35 €**
- Affection complémentaire en réserve (1068)	*41 773.00 €*
- Résultat reporté en fonctionnement (002)	*180 897.35 €*

➢ **Résultat d'investissement reporté (001) - EXCEDENT : 272 845.20 €**

ADOPTÉ à l'unanimité

3B. Budget primitif 2025

Le budget principal prévisionnel 2025 se présente comme suit :

- la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à	**756 956.35 €**
- la section d'investissement se monte en recettes et en dépenses à	**527 178.20 €**

Accusé de réception en préfecture
067-216703629-20250327-LISTEDCM2603202-DE
Date de télétransmission : 04/04/2025
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif pour l'exercice 2025 au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement.

ADOPTÉ à l'unanimité

3C. Taux des taxes directes locales 2025

Le Maire rappelle qu'en 2024, il avait été décidé de maintenir les taux d'imposition par rapport à 2023.
Il est proposé de maintenir les taux en 2025 :

TH : 13.65 %
TFB : 23.14 %
TFPNB : 45.24 %
CFE : 15.81 %

Après délibération, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux de 2024.

ADOPTE à l'unanimité

3D. Subventions aux associations 2025

Afin de soutenir dans leur fonctionnement les organismes et associations qui œuvrent dans l'intérêt de la commune, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
DECIDE de leur allouer les subventions pour l'exercice 2025, telles que déclinées ci-dessous et reprises au budget primitif :

Nom des bénéficiaires	**Montant de la subvention 2025**
Coop. Scolaire et Collège de Châtenois dont - 200 € subvention annuelle pour accompagnateurs, - 200 € pour la participation aux sorties - 100 € pour la coopérative scolaire du collège	500,00 €
Coop. scolaire école Orschwiller	450,00 €
A.G.F	153,00 €
Amicale des Donneurs de sang	153,00 €
Amicale des Sapeurs-pompiers	648,00 €
A.P.P	270,00 €
Azur FM (*1)	200,00 €
Chorale Ste-Cécile	332,00 €
Club Vosgien	100,00 €

Accusé de réception en préfecture
067-216703629-20250327-LISTEDCM2603202-DE
Date de télétransmission : 04/04/2025
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Comité des Fêtes	1 000,00 €
Conseil de Fabrique (*2)	1 000,00 €
Junior Association - "Orschwiller City Fabulous Génération" (subvention payée par l'entremise du Comité des Fêtes)	153,00 €
Syndicat Viticole	270,00 €
Tennis de Table - Cercle Saint Maurice	270,00 €
Echo du Haut Koenigsbourg	153,00 €
Slow Up	600,00 €
TOTAL	**6252,00 €**

APPROUVÉ à l'unanimité.

3E. Cotisation à la Caisse d'Assurance Accidents Agricole 2025

Le Conseil Municipal,

OPTE pour le paiement intégral des cotisations à la Caisse d'Assurance-Accidents Agricole pour 2025, soit 5 534 €.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

4. Cotisations 2025 au CNAS et à la Garantie Obsèques

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
APPROUVE le renouvellement de l'adhésion au Comité National d'Action Sociale (CNAS) et au contrat Garantie Obsèques (via le GAS) pour le personnel communal titulaire en activité, ainsi que la prise en charge du reliquat dû au titre des années précédentes, s'il y a lieu,
AUTORISE le paiement des cotisations y afférentes :

- adhésion au CNAS : 231 €/agent pour l'année 2025
- adhésion à la Garantie Obsèques : 40 € par agent + cotisations CSG et RDS reversées directement à l'URSSAF
- éventuellement reliquat de l'année précédente ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif, article 6470.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

5 – Travaux

A – Travaux école – isolation thermique

Le Maire fait un point sur les travaux de rénovation énergétique prévus à l'école. Il indique qu'il serait opportun de profiter des travaux de rénovation énergétique pour envisager le remplacement des urinoirs qui montrent des signes de vétusté. Cette amélioration contribuerait

Accusé de réception en préfecture
067-216703629-20250327-LISTEDCM2603202-DE
Date de télétransmission : 04/04/2025
Date de réception préfecture : 04/04/2025

à moderniser les installations vieillissantes et qui ont déjà nécessité plusieurs interventions de l'agent communal.

D'autre part, il ajoute que les appels d'offres pourront être lancés dès que l'Etat sera destinataire de l'enveloppe DETR.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- prend note et **APPROUVE** les travaux prévus dans les sanitaires

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

5 B – Préau

Le Maire indique qu'un problème d'infiltration d'eau au niveau de la toiture du préau a été identifié. Cela pourrait entraîner des dommages supplémentaires si cela n'est pas traité rapidement. Il semble que le problème d'infiltration d'eau soit lié à une pente insuffisante qui empêche l'eau de couler correctement. Les tuiles prennent l'eau et l'humidité a endommagé les planches du dessous. Des travaux sont donc à prévoir pour la durabilité de la structure et la sécurité des usagers. Une visite sur les lieux est prévue avec l'architecte, M. STEINMETZ pour étudier les solutions possibles.

Le Conseil Municipal prend note.

6 - Divers et communications

- L'Osterputz est prévu le vendredi 18 avril.
- Projet photovoltaïque : un rendez-vous est fixé avec M.TREIBER de la chambre d'agriculture le 7 avril prochain.
- Le Maire indique que les viticulteurs élaborent un projet artistique visant à mettre en valeur le domaine du Praelatenberg. Dans ce cadre, ils envisagent de faire appel à un graffeur pour réaliser une œuvre sur le transformateur situé près de l'école, à l'entrée du domaine du Grand cru.
- Le Maire aborde le sujet de la pompe des pompiers actuellement en réparation au SIS67 et qui n'est toujours pas restituée à ce jour. Il souligne l'importance de la pompe car sans cela, les services d'urgence ne disposeront plus d'aucun moyen technique nécessaire pour intervenir. Il ajoute qu'il fera le maximum pour qu'elle soit rendue. Il a déjà pris contact auprès du commandant des pompiers pour qu'il intervienne dans cette affaire.

Séance levée à 21h20

Fait à Orschwiller, le 27/03/2025

La secrétaire de séance
Mme Christelle TOUROT-SCHNELL

Le Maire
M. Claude RISCH

Accusé de réception en préfecture
067-216703629-20250327-LISTEDCM2603202-DE
Date de télétransmission : 04/04/2025
Date de réception préfecture : 04/04/2025

MAIRIE D'ORSCHWILLER ★ Bas-Rhin ★